

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2023014
Motion contre les fermetures de classes**

Séance du 17 Février 2023

Le 17 Février 2023, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme, Mme PELLETIER Emeline, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Absents : M. DEVILLARD Claude, M. MAIRE Pierre.

Excusée : Mme DEGIRAL Laurence

Pouvoir : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Émeline.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 13 Février 2023.

Date d'affichage de la convocation : 13 Février 2023.

Suite à la réception du courrier de la Communauté de Communes, il est proposé de prendre une délibération de principe actant l'opposition de notre commune aux fermetures de classes prévues par l'Académie. Monsieur le Maire indique qu'il y aura une manifestation devant l'école de TRETEAU à 16h le mardi 21 Février 2023 et qu'il est proposé aux communes impactées par les fermetures de se réunir devant le Château de Bellevue à YZEURE.

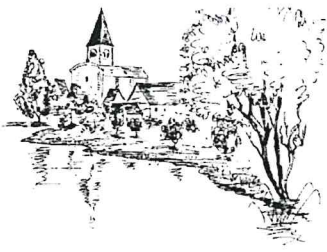
Les élus de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire ont pris connaissance des mesures annoncées pour la carte scolaire 2023 du 1er degré, dans l'Académie et dans le Département de l'Allier.

58 postes d'enseignants seraient retirés à l'Académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2023, dont la moitié exactement (29) pour le Département de l'Allier.

Les maires des 44 communes du notre Communauté de communes s'élèvent contre ces annonces désastreuses pour notre territoire, pour l'éducation de nos enfants, pour la vie dans nos campagnes et notre attractivité. Ces mesures auraient un lourd impact pour les communes qui ont réalisés de nombreux investissements pour que les écoles et les classes offrent un cadre d'études le mieux adapté aux élèves et impacteraient le personnel communal mis à disposition des enseignants.

La suppression de 29 postes d'enseignants dans l'Allier, conduisant à davantage encore de fermetures de classes, aurait pour conséquence des effectifs beaucoup plus élevés.

Ces annonces brutales se basent sur des estimations d'effectifs scolaires à la rentrée prochaine.



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Personne ne conteste la baisse tendancielle de la démographie scolaire dans notre Département. Mais ces estimations, par nature très fluctuantes, demandent d'abord à être confirmées. Ensuite, l'Allier ne représente que 30% de la baisse du nombre d'élèves dans l'Académie : comment comprendre qu'il subisse alors 50% des postes supprimés ? Enfin, une amélioration du « taux d'encadrement » (nombre d'enseignants par élève) serait justement l'occasion d'une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui sont loin d'être optimales aujourd'hui. Le rôle de la puissance publique n'est-il pas « d'accompagner le déclin », et non de le combattre ou de l'inverser ?

Aussi les élus de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire demandent la suspension immédiate de ce projet de carte scolaire, et une refonte complète et urgente de la dotation académique envisagée.

Dans l'immédiat, les élus communautaires soutiennent l'ensemble des mobilisations des parents d'élèves, enseignants et élus municipaux directement concernés : tous demandent simplement le respect des valeurs de la République et la reconstruction d'un service public d'éducation en capacité de faire reculer les inégalités sociales et de réussite scolaire partout sur le territoire national.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre une délibération de principe s'opposant à la fermeture des classes et à la nouvelle carte scolaire 2023 pour le 1^{er} degré sur le Département de l'Allier.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20230217-2023014-DE

En date du 21/02/2023

Publication réglementaire effectuée le 21/02/2023